RÉSUMÉ du rapport annuel 2015 du FEAD

# 2015 : l'année des premières adaptations du système

En 2015, le système de distribution alimentaire dans le cadre du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) a été poursuivi de la même manière qu'en 2014.

Quinze denrées alimentaires ont été achetées et distribuées dans le cadre de la campagne 2015. L'attribution des différents contrats a été laborieuse en raison de différents problèmes rencontrés et la livraison des produits a donc accumulé des retards.

Au cours de l'année 2015, le SPP Intégration sociale (SPP IS), chargé de la gestion du FEAD pour la période 2014-2020, a toutefois pris les premières mesures afin d'améliorer et d'optimiser le système.
Dans ce cadre, les initiatives suivantes ont été prises :

* Une concertation trimestrielle a été instaurée avec les principaux partenaires : la Croix Rouge, la Fédération belge des banques alimentaires, les associations des CPAS, la Fédération des Services sociaux, ... Au cours de ces réunions, les principales activités menées dans le cadre du FEAD ont été abordées et de nouvelles initiatives complémentaires, les limites actuelles, les difficultés, ... ont été discutées.
* La liste des produits a été examinée en détail. La liste des denrées alimentaires a été étudiée et les fiches techniques des produits alimentaires à acheter ont été profondément révisées sur la base de l'étude de marché réalisée en collaboration avec un expert en nutrition.
* Les frais de transport élevés ont été analysés. En 2014, ils étaient particulièrement élevés en raison du grand nombre de livraisons à domicile. En 2015, plus de 100 points de livraison ont été supprimés grâce à l'intervention de la fédération belge des banques alimentaires.
* Un budget supplémentaire d'un montant de 477.950 euros a été libéré (cofinancement belge) et a permis d'acheter pour la première fois une aide matérielle : des langes pour bébés (1.208.723 unités) et des kits d'hygiène (35.000 unités) essentiellement destinés aux sans-abris.
* En 2014, les 6 catégories de bénéficiaires du BIRB ont été regroupées en une seule et même catégorie, à savoir : toutes les personnes vivant sous le seuil de pauvreté.
Afin de pouvoir travailler d'une manière aussi transparente et simple que possible, il a été décidé de ne retenir qu'une seule catégorie générale et inclusive de bénéficiaires.
Les 6 « anciennes » catégories sont donc « fondues » dans la nouvelle catégorie. Les réfugiés et les sans-papiers relèvent également de la nouvelle catégorie.
Le FEAD a ainsi pu jouer un rôle dans le cadre de la crise migratoire.
* Le 28 avril 2015, le SPP IS a organisé un colloque sur l'avenir de l'aide alimentaire en Belgique. Cet évènement avait pour objectif d'étudier les nouvelles méthodes de travail afférentes à la période de programmation 2014-2020 et de mettre en exergue le travail précieux des nombreux bénévoles sur le terrain. L'évènement a attiré plus de 500 participants. De plus amples informations sur ce colloque peuvent être obtenues [ici](https://www.mi-is.be/fr/colloque-fead-le-futur-de-laide-alimentaire-en-belgique-28-avril-2015).
* À la suite de ce colloque, le SPP IS a décidé d'envoyer par voie électronique un bulletin d'informations mensuel à toutes les organisations agréées et les CPAS actifs dans le cadre du FEAD afin d’améliorer la communication avec les organisations actives sur le terrain. Les bulletins d'informations traitent de différents thèmes selon les besoins. De plus, les bulletins d'informations sont également utilisés pour rappeler les dispositions importantes du règlement.

En 2015, l'autorité de gestion (AG) a également commencé les contrôles sur place auprès des organisations chargées de la distribution des denrées alimentaires aux plus démunis. L'AG contrôle annuellement in situ quelque 170 organismes agréés, et ce, par échantillonnage. Ces contrôles ont - notamment - démontré que l'offre de mesures d'accompagnement que les organismes partenaires agréés proposent aux plus démunis, est très diversifiée et variée : ateliers de cuisine, accompagnement psychologique, suivi nutritionnel, groupes de parole, espaces de concertation, etc. Ces différentes initiatives s'ajoutent à l'accompagnement social qui est toujours proposé aux bénéficiaires, à savoir l'orientation du bénéficiaire vers les services compétents (services sociaux/administratifs).

**L'année 2015 en chiffres :**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d'organisations partenaires assurant la distribution aux plus démunis : | **760 (CPAS et ASBL agréées)** |
| Nombre de produits distribués dans le cadre du FEAD | **15** |
| Montant de l'appel d'offres relatif aux produits alimentaires | **12.817.520,00 euros (TVA comprise)** |
| Nombre de tonnes de produits alimentaires livrées aux différentes organisations partenaires | **6.386,82 tonnes** |
| Nombre de tonnes de produits alimentaires effectivement distribuées aux plus démunis | **7.685,44 tonnes** |
| Nombre de personnes ayant eu recours au FEAD | **273.121** |

**Vous voulez en savoir plus sur 2015 ?**

Vous pouvez lire le rapport annuel complet [ici](https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/fead_rapport_annuel_2015.docx).